
EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation transmise par voie
électronique le 28 février 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 6 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le **SIX** du mois de **MARS** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 25-039

**ARCHIVES COMMUNALES
ACQUISITION D'UNE CARTE ANCIENNE
INTITULÉE "LA VISCOMTE DE MARTEGUE"
AUPRÈS DE LA MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES "GROS & DELETTREZ"**

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, MM. Henri CAMBESSEDES, Gérard FRAU, Mme Nathalie LEFEBVRE, MM. Florian SALAZAR-MARTIN, Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, MM. Roger CAMOIN, Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, M. Christian DEPREZ, Mme Valérie BAQUÉ, M. Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, M. Jean-Francois MAUFFREY, Mme Sigolène VINSON, MM. Pierre DHARREVILLE, Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Joëlle COULOMB, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Sylvie WOJTOWICZ, MM. Gilles PICARD, André BOYÉ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille DI FOLCO, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Nathalie LEFEBVRE
Mme Sophie DEGIOANNI, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger CAMOIN
Mme Linda BOUCHICHA, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Florian SALAZAR-MARTIN
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Marceline ZEPHIR
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène VINSON
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie BAQUÉ
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen BOUSSAHEL

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Mme Christiane VILLECOURT, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Pierre CASTE, Adjoint au Maire**, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Le Service des Archives de la Commune de Martigues possède une importante collection de cartes anciennes.

Le 6 février 2025, la Maison de vente aux enchères "Gros & Delettrez", dont le siège administratif est au 22 rue DROUOT à Paris, a organisé une vente aux enchères d'une carte ancienne intitulée "La Viscomte de Martegue".

Il s'agit d'une gravure sur cuivre de petites dimensions (30,5 cm de côté), imprimée sur une feuille de 45 x 38 cm. Elle représente l'Étang-de-Berre et ses alentours. Au Sud, la côte se développe depuis Fos-sur-Mer "Phoz" jusqu'au-delà de l'actuelle Carry-le-Rouet. L'étang est décoré de navires et animaux marins et les villes proches y sont représentées.

Cette carte est d'une grande rareté, elle semble absente des collections de la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Il n'en existerait a priori qu'une seule autre épreuve, conservée dans le Fonds de la Bibliothèque de l'Académie d'Aix-en-Provence (par ailleurs tachée et sans l'élégante mention manuscrite "Étang-de-Martegue" présente dans le cartouche de celle-ci).

Elle peut être datée entre 1559 (présence du Canal de Craponne) et 1580 (date de la Principauté de Martigues). Elle offre un intérêt remarquable pour son traitement graphique très élégant des rivages, des plans d'eau et collines.

Elle donne aussi des indications importantes sur la connaissance de la géographie et la toponymie de notre région à cette époque : elle localise en latin les lieux antiques (selon les connaissances d'alors), les toponymes médiévaux et modernes, par exemple "Castelveyre" pour Saint-Blaise.

La Commune a donc décidé de se porter acquéreur de cette carte en participant à la vente aux enchères organisée le 6 février 2025 à Paris.

L'œuvre a été acquise aux enchères à 1 100 € auprès de la Maison "Gros & Delettrez", auxquels s'ajoutent 330 € de frais acheteur, soit un montant total de 1 430 € TTC (mille quatre cent trente euros).

L'acquisition de cette carte par la Commune viendra compléter le fonds des archives communales déjà riche de quelques belles cartes anciennes. Elle constituerait la plus ancienne carte du fonds de la Commune.

Ceci exposé,

Vu la facture d'achat n° 102857 établie par la Maison de vente aux enchères "Gros & Delettrez" dans le cadre de la vente du 6 février 2025 d'une carte ancienne dénommée "La Viscomte de Martegue",

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission Municipale "Ville de Toutes les Égalités" en date du 19 février 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- A confirmer l'acquisition par la Commune de Martigues d'une carte sur cuivre intitulée "La Viscomte de Martegue", auprès de la Maison de vente aux enchères "Gros & Delettrez", dont le siège administratif est au 22 rue DROUOT à Paris, pour une valeur de 1 100 € auxquels s'ajoutent 330 € de frais acheteur, soit un montant total de 1 430 € TTC, incluant l'ensemble des taxes et charges,

- **A affecter l'œuvre afin qu'elle soit inscrite sur le registre du fonds ancien des bibliothèques du Service des Archives Municipales,**
- **A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention d'acquisition de l'œuvre et tous les documents nécessaires dans le cadre de cette acquisition.**

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, Fonction 020200, Nature 21621.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance



Le Maire

Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby CHARROUX

DN: c=FR, o=COMMUNE DE

MARTIGUES, oi=NTRFR-

211300561, ou=0002 211300561,

sn=CHARROUX, givenName=Gaby,

cn=Gaby CHARROUX,

serialNumber=243162KJE026

Date: 14/03/2025 16:49:50 +01:00